

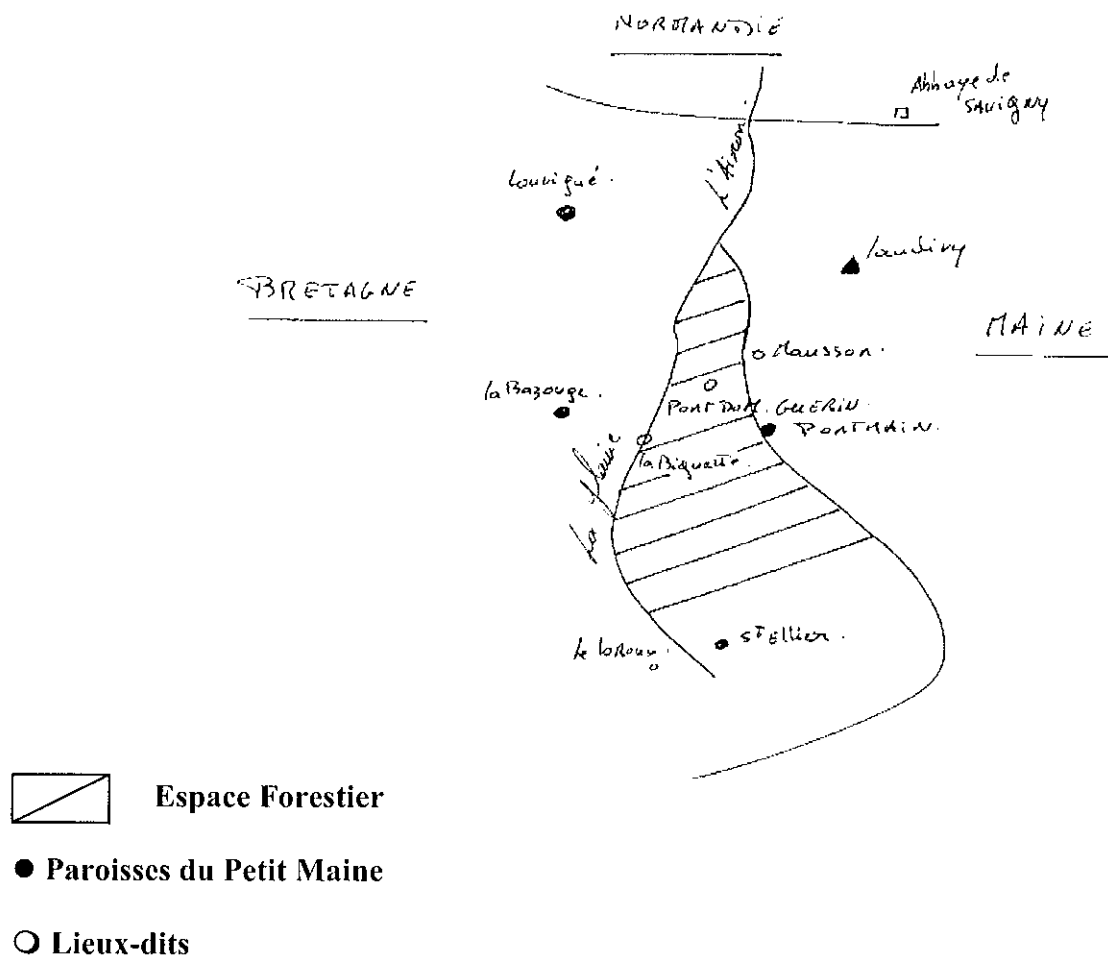
# Une Page d'Histoire

## HISTOIRE LOCALE DE LA BAZOUGE DU DESERT

### LE PETIT MAINE

A l'origine, la Bazouge du Désert est située sur les marches de Bretagne.

#### CROQUIS DE LOCALISATION



Le terme de Marche signifie un espace frontalier entre plusieurs régions. Ce territoire du Petit Maine est, en partie, situé sur La Bazouge du Désert à la jonction entre la Bretagne, le Maine et la Normandie.

#### 1) Définition de ce territoire

➤ Le territoire du Petit Maine au Moyen Âge désigne un petit espace en forme de triangle délimité par deux rivières : l'Airon et la Glaine. Il s'étend sur quatre paroisses : Saint Ellier et Pontmain (appartenant au Maine), La Bazouge du Désert et Louigné du Désert (appartenant à la Bretagne).

➤ Sa superficie est d'environ 400 à 450 hectares (d'après l'Abbé ANGOT dans son dictionnaire historique et biographique de la Mayenne).

➤ Cet espace était couvert de forêt.

## 2) Origines de ce territoire

- Elles remontent au début du XIII<sup>ème</sup> siècle. Cet espace entre Glaine et Airon est au cœur de tensions entre les seigneurs de Mayenne et de Fougères.
- Le seigneur de Mayenne, Juhel, réclame l'hommage (1) du baron de Fougères, Geoffroy et la totalité de ce territoire. Ce seigneur est très puissant puisqu'il possède le pays de Dinan et des places autour de Dol. Il entoure donc de par ses possessions la baronnie de Fougères.
- Geoffroy de Fougères négocie une transaction. Elle a lieu en 1209 à l'abbaye de Savigny. Une convention est signée : Le seigneur de Mayenne abandonne ses prétentions sur la baronnie de Fougères en échange d'une rente de 50 livres. Celle-ci est divisée en 20 livres 10 sous pour le fief (2) du Loroux et 29 livres 10 sous pour le Moulin de la Bignette avec ses dépendances et droits de mouture. Les habitants des paroisses de Landéan, de la Bazouge et de Louvigné sont obligés d'y apporter moudre leurs grains.
- En échange, Geoffroy de Fougères abandonne toutes prétentions sur la terre de Pontmain. Il renonce aussi au « Petit Maine ».
- Les habitants des villages bretons inclus dans cette zone continuent de dépendre du diocèse de Rennes.

## 3) Caractéristiques de ce territoire

- Le Petit Maine est une enclave fiscale à cheval sur la Bretagne et le Maine.
- Les habitants sont exempts de la taille (3) et de la gabelle (4).
- Cette situation fiscale originale est sans doute à mettre en relation avec le défrichement de la forêt de Glaine. Celui-ci commence au XIV<sup>ème</sup> siècle et dure jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le défrichement a donné lieu à l'exemption fiscale sur la taille.
- Le Petit Maine est inclus dans la zone d'exemption de la gabelle. Celle-ci s'étend à deux lieues des limites de la Bretagne. Cette mesure a été prise lors du rattachement de la Bretagne à la France pour lutter contre l'action des faux sauniers nombreux dans cette zone.

### Lexique :

- (1) L'hommage : Cérémonie par laquelle le vassal devient l'homme de son seigneur. Le vassal prête serment de fidélité au seigneur.
- (2) Fief : Ensemble de terres et de biens accordés par le seigneur à son vassal.
- (3) La taille : Impôt direct payé par les roturiers (notamment les paysans). La noblesse et le clergé sont dispensés de cet impôt.
- (4) La gabelle : Impôt sur le sel institué en 1341 (jusqu'en 1789). Tout contribuable devait acheter chaque année une certaine quantité de sel répartie par paroisse. Cet impôt pesait peu sur la noblesse et le clergé bénéficiant d'un tarif inférieur.

### Sources :

- René Cintré : « Il était une fois le Petit Maine » dans le pays n°71  
 Abbé Angot : « Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne », tome 3, réédition 1962  
 Dominique Vallaud : « Dictionnaire historique ». Fayard 1995

Bertrand BAZIN

N.B : Une information complémentaire qui n'a rien à voir avec ce qui précède, la Bazouge a perdu son « s » par arrêté préfectoral du 30.05.1961.